

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21112 - 78ÈME ANNÉE

LETTRE DU PCR AU PCC, À L'OCCASION DE LA DISPARITION DE JIANG ZEMIN : LE PCR SALUE UN DIRIGEANT DE CLASSE MONDIALE

Informé du décès de Jiang Zemin, le Parti communiste Réunionnais présente ses condoléances au Parti communiste Chinois dirigé par XI Jinping, à son peuple multi-ethnique, et s'incline devant la dépouille du défunt. Président de la Chine de 1993 à 2003, il a opéré la transition vers le nouveau millénaire et préparé son parti aux défis du premier siècle, en particulier celui d'assurer le passage vers un monde multipolaire.



Jiang Zemin disparaît au lendemain du 20e Congrès du PCC qui a fait le bilan des victoires obtenues depuis la fondation du Parti, en 1921, et qui a souligné l'apport théorique et pratique de ses dirigeants. Jiang Zemin apparaît ainsi comme un dirigeant politique exceptionnel, de classe mondiale. En effet, c'est une expérience unique de diriger un pays comptant 20% de la population mondiale, dans un contexte historique changeant. La plus belle des victoires est certainement l'élimination de la pauvreté absolue, dans cet immense pays, actée en 2021.

Lorsque Jiang Zemin quitte la direction du pays, en 2003, la Chine est déjà entrée dans l'ère de la mondialisation des échanges et du marché unique. Le peuple chinois a supporté des sacrifices sociaux énormes pour s'adapter aux conditions de son adhésion à l'OMC, en 2001. Du côté des pays riches, les États-Unis vivaient au-dessus de leurs moyens. Les contradictions ont engendré la crise du sur-endettement des ménages qui ont éclatées, en 2008.

Cela a conduit à l'affaiblissement du capitalisme occidental et propulsé la Chine sur la trajectoire de retrouver sa place de leader mondial d'avant les invasions occidentales et les occupations japonaises. Le FMI situe, en 2014, l'année où le PIB chinois a dépassé le PIB américain, corrigé de l'inflation. C'est sous la présidence de Jiang Zemin qu'en 1995, la Chine a récupéré l'enclave Macao, colonisée par le Portugal et, en 1997, les Territoires de Hong Kong annexées par l'Angleterre. Ces victoires ont été obtenues sans guerre.

Le contraste est saisissant avec l'Occident qui a gardé la mentalité de la guerre froide et fomenté des conflits armés partout.

Jiang Zemin a eu à traiter, en 1999, le bombardement de l'ambassade de Chine à Belgrade, puis en 2003, la destruction de l'Irak. Dans les 2 cas, les États-Unis, l'Otan et ses alliés se sont permis de détruire des pays, semer la mort et la désolation, sans mandat de l'ONU.

Sur le plan théorique, Jiang Zemin est responsable du concept de « *la triple représentation* ». Il a réaffirmé la référence au marxisme et la primauté du Parti communiste dans la société chinoise.

C'est dans ce contexte de profond changement planétaire et de l'approfondissement des connaissances réciproques qu'une délégation du PCR a été invitée à Beijing en 1985. A peine 7 ans, après le tournant historique de 1978. L'URSS était encore présente. La zone économique spéciale de Shenzhen, créée en 1980 par Deng Xiaoping était encore à ses premiers balbutiements. Un vide de 20 ans venait d'être comblé entre les 2 partis, par Paul Vergès et Hu Yaobang.

La délégation était porteuse d'une pétition associative en faveur d'un Consulat de Chine. Après de longues démarches politiques, institutionnelles et culturelles, la représentation chinoise a ouvert ses portes en février 2010, dans les locaux de la Région Réunion. Le Consul avait découvert l'existence de la première classe de langue mandarin au Collège Juliette Dodu, ouvert au début des années 90.



La délégation du PCR, composé d'Ary Yee Chong Tchi Kan, Julie Pontalba et Serge Folio, au Consulat général de Chine à Saint-Denis

C'est sous la gouvernance de Jiang Zemin que les écoles primaires « Ile de La Réunion » de Nian Yu Shan et Gong Qing Cun ont été réalisées après les terribles inondations de 1998 qui ont emporté des villages. Elles ont été inaugurées à la rentrée scolaire de l'an 2000 par l'Association Solidarités Chine-Réunion.

En 2003, à Tianjin, Paul Vergès signait avec Dai Xianglong une « *Convention-cadre relative à l'établissement de relations d'échanges et de co-développement entre la Municipalité de Tianjin et la Région Réunion* ». Une délégation d'enfants de 2 écoles avaient fait le déplacement pour remettre un message affectueux à Paul Vergès.

Ces échanges soutenus entre le PCC et le PCR ont ouvert la voie à de plus belles opportunités à saisir, aujourd'hui. Proposée par la partie chinoise, l'IDM (Initiative pour le Développement Mondial) et l'ICR (Initiative Ceinture et Route) sont de puissants outils opérationnels. Puisse la disparition de dirigeants de classe mondiale, Paul Vergès, en 2016 et Jiang Zemin, en 2022, réveiller l'intense besoin de co-développement durable et d'amitié entre les peuples Réunionnais et Chinois.

Le Port, le 5 décembre 2022,
Parti communiste Réunionnais.
Ary YEE-CHONG-TCHI-KAN

LE SIDELEC, LE SMEM ET LE SY.MEG APPORTENT LEUR CONTRIBUTION À LA LOI "ÉNERGIES RENOUVELABLES" (ENR)

Les syndicats mixtes d'électricité de La Réunion (SIDELEC), de la Martinique (SMEM), et de la Guadeloupe (Sy.MEG) ont apporté leur contribution et propositions au gouvernement dans le cadre du Projet de loi pour accélérer la production des énergies renouvelables.

Initié par le SIDELEC, "les autorités organisatrices de la distribution de l'énergie des zones non interconnectées souhaitent apporter leur contribution et formulent pour ce faire 10 propositions", qui devrait répondre aux particularités de leur territoire.

Ces propositions, partagées au sein du réseau de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR*), et des zones non interconnectées (ZNI**), vont faire l'objet d'amendements et de débats lors du vote de la loi "énergies renouvelables" (ENR).



Dans une note, les trois syndicats ont abordé l'absence d'égalité de traitement entre les territoires. En effet, ces derniers citent le décret du 6 octobre 2021 permettant l'installation de centrales photovoltaïques (PV) en toiture avec obligation d'achat de l'énergie produite jusqu'à 500 KWc.

Or "cette disposition ne s'applique pas dans les DROM. Pour les Zones Non Interconnectées au réseau continental (ZNI), l'obligation d'achat est limitée à 100 KWc en toiture pour au maximum 500 m²". Pourtant, "le

photovoltaïque, par son coût et sa rapidité de mise en œuvre est un moyen d'accélérer la transition énergétique. Pour y parvenir, dans ces territoires au foncier limité, il faut maximiser l'utilisation des toitures existantes et à venir", ont indiqué les présidents Maurice Gironcel (Réunion), Daniel Dulac (Guadeloupe), et Ralph Monplaisir (Martinique).

Raison pour laquelle, ces derniers souhaitent la publication "au plus vite" d'un décret autorisant l'obligation d'achat pour des centrales PV d'une puissance allant jusqu'à 500 KWc en ZNI.

"VISER L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE !" À TRAVERS 10 PROPOSITIONS CONCRÈTES

Proposition N°1 : Autoriser, sous le régime de la déclaration de travaux, la pose des panneaux PV en toiture d'un bâtiment existant. Cette disposition, qui ne s'appliquerait pas aux bâtiments classés nécessite une modification du Code de l'Urbanisme. Ainsi, sur la base d'une simple Déclaration de Travaux, les producteurs – particuliers - gagneraient en délai d'instruction qui sont au minimum de 5 à 6 mois ; sans compter les opérations de raccordements réalisés par EDF.

Proposition N°2 : Sauf en cas d'impossibilité technique certifiée, rendre obligatoire l'installation de centrales photovoltaïques sur les toits d'habitats collectifs pour le neuf et pour l'existant. Le

résidentiel collectif représente un potentiel exploitable considérable. Cela ouvrirait un important gisement de toiture aux développeurs locaux. Il est nécessaire dans ce cas de modifier la Réglementation Thermique, Acoustique et Aération (RTAA DOM).

Proposition N°3 : Étendre l'obligation de pose de panneaux photovoltaïque sur les toitures >150m² à toutes nouvelles constructions. Un principe qui serait la contrepartie de la Péréquation Tarifaire avec l'obligation de produire, a minima, une partie de ses besoins en énergie électrique. Cette orientation entraînerait des économies d'échelles à tous les niveaux.

Proposition N°4 : Élargir les possibilités de valoriser l'énergie photovoltaïque produite en facilitant les projets d'autoconsommation collective. Cela passerait par la suppression du seuil de 500 KWc ainsi que la limite de 2 kilomètres entre producteur et consommateur. Ces dispositions permettraient d'encourager les opérations de développement de l'ENr solaire sur le plan vertical et horizontal.

Proposition N°5 : Agir pour favoriser le développement de « *petits producteurs locaux d'énergie* » en mettant en place d'un fonds de garantie spécifique auprès des banques financeurs de projets de production d'énergie dans les DOM, sans minimum, pour faciliter le financement de projets de petite taille.

Proposition N°6 : Ouvrir le droit à la défiscalisation pour toute production d'énergie de source renouvelable locale, auto-consommée sur le site de production ou en autoconsommation collective pour les activités industrielles et tertiaires. On notera que cette disposition existe déjà pour un outil de production utilisant des ressources fossiles comme par exemple un groupe électrogène.

Proposition N°8 : Ouvrir le droit à la



défiscalisation pour toute production d'énergie de source renouvelable locale dotée d'une Station de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP)

Proposition N°9 : Réviser le Tarif d'obligation d'achat. Concernant le « tarif de rachat » pour les centrales où toute l'énergie est revendue à EDF et pour soutenir la filière et inciter davantage la production Enr photovoltaïque, le tarif d'obligation d'achat doit être incitatif afin de rendre viables les modèles économiques du fait de l'éloignement : à minima sur la base plafond proposé par l'Union Européenne de 0,18 € / kWh.

Proposition N°10 : Définir des tarifs d'achat pour l'énergie stockée. Cette disposition qui existe pour la France continentale permettrait d'apporter des solutions au système électrique.

IMMÉDIATÉTÉ, COCONSTRUCTION ET CONSENSUS

Pour les présidents des syndicats mixtes d'électricité Maurice Girancel (Réunion), Daniel Dulac (Guadeloupe), et Ralph Monplaisir (Martinique), expliquent que "*la situation actuelle est marquée à la fois par le réchauffement climatique, la nécessité de protéger la biodiversité et la guerre en Ukraine*" ayant entraîné une inflation des prix des énergies fossiles.

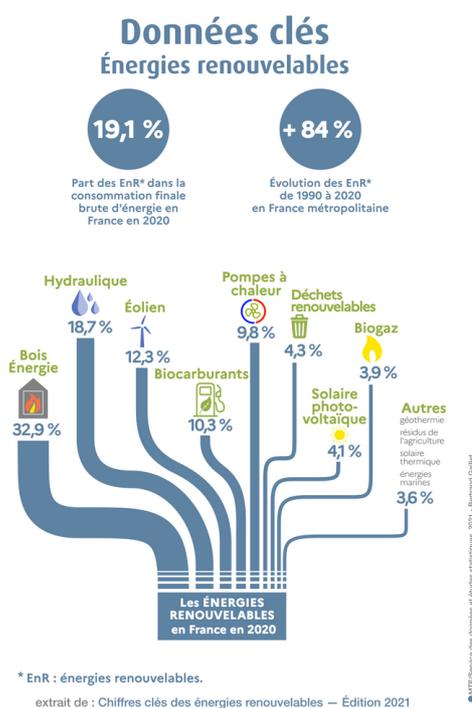
Raisons pour lesquelles, il apparaît évident d'accélérer la transition écologique, particulièrement dans les territoires ultramarins qui font face à des défis énergétiques spécifiques, exigeant des

mesures adaptées aux territoires.

Les propositions faites "sont concrètes, d'application immédiate, coconstruites et consensuelles. Celles-ci permettraient de répondre à l'objectif fixé par le Gouvernement : Accélérer la production d'EnR. Elles favoriseraient également le maintien et la création d'emplois durables, non délocalisables, sur un territoire durement touché par le chômage de masse qui impact durement les jeunes en particulier", ont-ils assuré.

D'autant que "le projet de loi EnR ne comporte aucune disposition spécifique pour les ZNI alors que les particularités de ces territoires le mériteraient". Les trois syndicats proposent un titre spécifique à intégrer dans la loi : «Dispositions spécifiques pour les ZNI».

"Ce serait un espace dédié pour y inclure les propositions des territoires insulaires. Nous y gagnerons en visibilité et en efficacité", a indiqué la note des trois syndicats. Ces derniers attestent que cette prise en compte législative serait "le point de départ d'une prise en main de notre destin énergétique pour viser l'autonomie énergétique de nos territoires".



SECTION PCR DE SAINT-ANDRÉ: 5ÈME ANNIVERSAIRE DE L'ASSASSINAT D'EDOUARD SAVIGNY



Chers-es Camarades,

Ce 10 décembre 2022, cela fera 55 ans qu'Edouard Savigny, militant communiste, a été assassiné à proximité de la Mairie de Saint-André, lors des élections partielles auxquelles Paul Vergès était candidat.

A cette occasion, la Section PCR de Saint-André rendra hommage à Edouard Savigny mais également aux autres victimes des violences néocoloniales.

Elle donne rendez-vous à celles et ceux qui souhaitent s'associer à cet hommage, ouvert à tous : Samedi 10 décembre à 9H30, devant l'entrée du cimetière du Centre-Ville de Saint-André.

Cordialement,
Le Secrétaire de la Section,
Jacky The Seng

Chiffres Clés des énergies renouvelables - Édition 2021



VERNACULAIRE ? DÉZOLÉ LÉ GA ! SA LA PA LO MO K' I FO KOMÉLA POU ANPARL NOUTE LANG KRÉOL RÉNYONÉ.

So matin mi sorte lir dann témoignaz kékshoz konmsa : Elie Hoarau la rapèl koman Lulu téi san ali angajé pou lo maloya, épi pou « la langue vernaculaire réunionnaise » pou lo vélo (...).

Toute son bande zangajman li téi viv sa konm in rolijyon, plin... Toussa lé bien vré é Lulu lété vréman méritan pou son bande shoi téi sava, dann sanss noute lidantité rényonéz... Néna kant mèm in lazèktif si zot i vé- i plé pa mwin pars i abèss nout lang kréol kan i anparl d'èl konm in lang « vernaculaire ».

Kossa i lé in lang vèrnakilèr ? Sa i sorte dann in mo latin « vernaculus » i vé dir « bande zèsklav né dan la kaz lo mètr téi koz konmsa ». I pé di galman sa « in lang indijène » osinonsa, « in lang parlé dann in kominoté lokal » épi k' i ansèrv natirèlman dann in famiy sansa in group familyal fèrmé.

Lé vré dann bande tèz parti kominist rényoné pou lo promyé kongré-sète 1959- lo rédaktèr l'avé nonm lo kréol konm « in lang vèrnakilèr » mé dann tan-la pou ékri sa téi falé ou néna kouraj épi la réprèssion lété pa bien loin kan ou téi ékri sa. Mé zordi!

Nou lé bien loin d'sa ! Sa i fé 63 z'ané ké nou lé in bonpé rantre nou apré bataye pou

done nout lang in statu, lo méyèr possib. Lo mo « lang » li-mèm pou lo kréol sa sé in mo la plipar d'moune i ansèrv koméla épi i kontèste pa...

Kan lofis la lang la domande fé lankète la dsu, lo rézilta lé parlan : pou la grande majorité rényoné lo kréol rényoné sé in lang, in poin sé tou-Koméla la lang kréol rényoné néna son bande zantré dann lédikassion nassyonal: néna bande profèssèr dé zékol spèssyalizé ladan, néna ossi bande profèssèr sèrtifyé, néna mèm dè profèssèr agrégé dann kréol, plizyèr pèrsone la pass zot doktora.

Astèr, si ni parl la kultur sansa la kiltir-konm zot i vé- la lang kréol rényonéz la pèrmète anou-konstruir in patrimoine kiltirèl bien ranpli é an pliss in patrimoine d'in grande kalité kissoi dann séga dann maloya, dann téat, kissoi ankor dann toute nout prodikssyon kiltirèl.

Nou néna a noute dispozission plizyèr diksyonèr, plizyèr gramèr mèm inn néna par-la mil paz. Alor vèrnakilèr, non ! sa la pa lo mo k' fo, la pa lo mo bien adapté. Sirman li pèrmète pa nou marsh an avan dirékssyon lo bilinguisme ni rèv pou nout péi épi pou nout pèp.

A bon ékoutèr-salu.

Justin

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71ème année
Directeur de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;
1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:
Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques
Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:
Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re
Site Web: www.temoignages.re
Tél : 02 62 55 21 21
Publicité: publicite@temoignages.re
CPPAP: 0916Y92433